



Conférence générale

Vingtième session

Vienne, 27 novembre-1^{er} décembre 2023

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

L'ONUDI, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

L'ONUDI, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Rapport du Directeur général

On trouvera dans le présent document un point sur l'application de la résolution GC.19/Res.1 de la Conférence générale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

I. Progrès dans la mise en œuvre de la planification stratégique et des activités programmatiques

1. Le cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 de l'ONUDI fait de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes une priorité de haut niveau pour l'Organisation. Le programme et les budgets pour 2022-2023 prennent systématiquement en compte les questions d'égalité des sexes dans tous les résultats. La Politique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes de 2019 (DGB/2019/16) et la Stratégie 2020-2023 concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (GC.18/15, ci-après la Stratégie concernant l'égalité des sexes], et les résolutions GC.16/Res.3, GC.17/Res.3, GC.18/Res.2 et GC.19/Res.1, définissent la structure institutionnelle en matière d'égalité des sexes et énoncent des orientations spécifiques pour les priorités thématiques.

2. En 2021, 46 % des projets et programmes approuvés, et 41 % en 2022, ont contribué de manière significative à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ou en ont fait un objectif principal conformément au marqueur correspondant, ce qui représente une augmentation notable par rapport aux 35 % de 2021. Les premières données pour 2023 suggèrent que l'Organisation est sur la bonne voie et devrait atteindre l'objectif de 45 % qu'elle s'est fixé pour 2023.

3. La part des projets et programmes de l'ONUDI dont les résultats en matière de prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes ont été jugés satisfaisants au moment de leur achèvement a également augmenté de manière significative au cours des dernières années, passant de 40 % en 2017 à 70 % en 2022. En outre, la qualité et la quantité des rapports sur les résultats programmatiques liés aux questions d'égalité

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



des sexes et les données ventilées par sexe dans le cadre intégré des résultats et de la performance de l'ONUDI ont été améliorées.

4. Le Groupe de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ainsi que le vaste réseau de coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions d'égalité des sexes de l'Organisation, auxquels se sont joints les membres du personnel concernés, assurent un soutien continu et une formation ciblée aux équipes de projet. Il s'agit notamment de sessions de formation spécifiques destinées aux coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions d'égalité des sexes des bureaux extérieurs, d'outils de connaissance thématiques et de sessions de renforcement des capacités sur des sujets tels que l'élaboration de normes tenant compte de l'égalité des sexes, la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes dans les initiatives de développement de l'agrobusiness, ainsi que le suivi et l'établissement de rapports sur les résultats des programmes en matière d'égalité des sexes.

5. Les projets et programmes de l'ONUDI fournissent une assistance technique ciblée aux femmes, que ce soit leur objectif principal ou alors dans le cadre de stratégies globales de prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes. Par exemple, le projet commun de l'ONUDI, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'ONU-Femmes visant à promouvoir l'autonomisation des femmes aux fins d'un développement industriel inclusif et durable dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, soutient les microentreprises et petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes dans sept pays, et il a aidé 1 244 femmes et entrepreneuses rien qu'en 2022. Couvrant 122 pays, le Réseau consultatif pour le financement privé du Partenariat pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de l'ONUDI et le Programme mondial d'innovation par les technologies propres ont fourni un soutien sur mesure en matière de financement, de renforcement des capacités et de réseautage aux entrepreneurs du secteur de l'énergie propre. Grâce à une communication ciblée et à des mesures de soutien spécifiques, les entrepreneuses ont constitué jusqu'à 35 % des bénéficiaires du Programme mondial d'innovation par les technologies propres au niveau national, dans un secteur fortement dominé par les hommes.

6. Au niveau des politiques, l'ONUDI, en collaboration avec l'Université Rutgers et l'Institut de fabrication de l'Université de Cambridge, a organisé des programmes de formation régionaux pour les représentantes et représentants des gouvernements de l'Asie du Sud et du Sud-Est, ainsi que de l'Amérique latine et des Caraïbes. C'est ainsi que les décideurs politiques d'Amérique latine et des Caraïbes ont pu créer un réseau visant à promouvoir des politiques de développement industriel porteuses de transformations s'agissant de la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes. En outre, dans le cadre du projet d'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte mené par l'ONUDI et ONU-Femmes, une analyse des lacunes dans les politiques existantes a été réalisée et les décideurs politiques d'Afrique du Sud, du Cambodge, du Pérou et du Sénégal ont ainsi pu élaborer des politiques porteuses de transformations s'agissant de la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes dans l'industrie verte.

7. Depuis 2022, l'ONUDI propose une série de formations en ligne sur l'investissement dans une optique d'égalité des sexes qui sont accessibles au public, gratuites et que l'on peut suivre à un rythme personnalisé. Ces services d'apprentissage en ligne ont été complétés par des sessions de renforcement des capacités et de plaidoyer sur mesure visant des publics spécifiques, notamment les acteurs de l'écosystème de l'investissement du Japon et du Nigéria, et les organismes de promotion de l'investissement des pays les moins avancés.

8. L'ONUDI et ONU-Femmes ont exploré les possibilités de mise en œuvre de la résolution GC.19/Res.1, y compris les mesures visant à renforcer le soutien aux pays pour la collecte, l'analyse et l'utilisation de statistiques sur l'industrie ventilées par sexe.

9. Publié en 2023, le rapport « Gender, Digital Transformation and Artificial Intelligence » (Genre, transformation numérique et intelligence artificielle) met en évidence les lacunes existantes et les points d'entrée pour les initiatives porteuses de

transformations s'agissant de la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes dans l'intelligence artificielle (IA) et d'autres nouvelles technologies numériques. La publication « Advancing gender equality through global trade » (Promouvoir l'égalité des sexes grâce au commerce mondial) présente les bonnes pratiques en matière de prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes du Programme mondial sur le contrôle de la qualité et la normalisation. Qui plus est, de nombreux billets de blog et articles de l'ONUDI ont été consacrés aux lacunes en matière d'égalité des sexes et aux points d'entrée possibles dans l'économie circulaire, les technologies de la quatrième révolution industrielle et l'entrepreneuriat industriel.

10. L'ONUDI continue de sensibiliser aux aspects liés à l'égalité des sexes de questions essentielles du développement industriel, telles que le changement climatique, l'énergie durable et la transformation numérique. Parmi les activités organisées, on peut citer les manifestations spéciales tenues lors des soixante-sixième et soixante-septième sessions de la Commission de la condition de la femme et de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Forum de discussion de Vienne 2022, du Forum politique de haut niveau pour le développement durable 2023 et de la septième Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial. En 2023, le forum multilatéral sur la politique industrielle de l'ONUDI a proposé une session d'apprentissage interactive sur l'égalité des sexes et la politique industrielle.

II. Progrès dans le renforcement des capacités et de l'efficacité des institutions

11. Le Directeur général est un Champion international de l'égalité des genres. La direction de l'ONUDI continue de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'occasion de ses échanges avec des parties prenantes extérieures et dans le cadre de la gestion institutionnelle. L'ONUDI continue de financer la participation d'administratrices à des activités de perfectionnement de leurs compétences, comme le programme d'Oxford University sur le perfectionnement des femmes cadres.

12. Depuis avril 2022, l'ONUDI a adopté une politique globale d'aménagement des modalités de travail applicable au personnel et aux titulaires de contrats de service individuels. En outre, une nouvelle politique en matière de congé parental est entrée en vigueur en 2023 et accorde au personnel un congé parental rémunéré de vingt-six semaines pour les parents qui donnent naissance et de seize semaines pour les parents qui ne donnent pas naissance. Une politique de même type est entrée en vigueur pour les titulaires de contrats de service individuels à long terme, accordant jusqu'à seize semaines de congé de maternité et six semaines de congé de paternité. En outre, depuis novembre 2022, l'Organisation accorde aux fonctionnaires qui sont mères de jeunes enfants jusqu'à deux heures d'allaitement par jour. L'ONUDI a également soutenu la rénovation de la salle d'allaitement du Centre international de Vienne.

13. En collaboration avec d'autres organisations sises à Vienne, l'ONUDI a lancé l'initiative d'apprentissage portant sur la dignité et l'inclusion, une série de formations interactives pour le personnel qui comprend des modules portant sur des sujets tels que la prévention du harcèlement, l'inclusion des personnes LGBTIQ+ et l'autonomisation des témoins actifs. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a salué l'initiative comme étant une réalisation exceptionnelle dans le domaine des normes de conduite, de la diversité et de l'inclusion.

14. Toutefois, pour atteindre l'objectif de parité hommes-femmes à tous les niveaux d'ici à 2028 à l'échelle du système des Nations Unies, l'ONUDI doit augmenter de manière significative la part des femmes dans le personnel recruté sur le plan international, en particulier à des postes à mi-carrière et de haut niveau.

III. Progrès globaux dans la mise en œuvre de la Stratégie concernant l'égalité des sexes

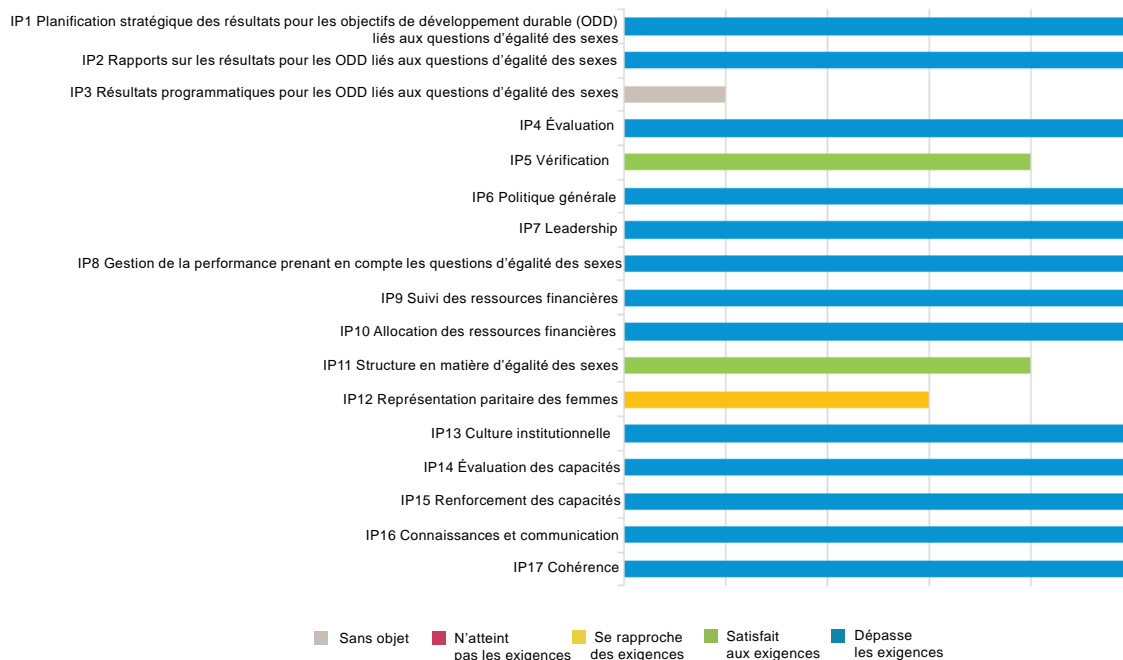
15. L'examen à mi-parcours de la Stratégie concernant l'égalité des sexes réalisé en 2022 a révélé que 83 % des objectifs avaient été atteints ou étaient en voie de l'être.

16. Le Prix de la mobilisation en faveur de l'égalité des sexes de l'ONUDI 2021, décerné à la dix-neuvième session de la Conférence générale, a récompensé les résultats exceptionnels obtenus par les membres du personnel de l'ONUDI dans la mise en œuvre de la Stratégie concernant l'égalité des sexes.

17. Comme on le voit sur la figure ci-après, l'ONUDI a atteint ou dépassé tous les indicateurs applicables du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP) en 2022, à l'exception d'un seul (94 %). La prise en compte des questions d'égalité des sexes dans les évaluations s'est particulièrement améliorée. Ainsi, l'ONUDI a obtenu de meilleurs résultats, atteignant ou dépassant 88 % des indicateurs en 2020 et restant au-dessus de la moyenne du système des Nations Unies et nettement au-dessus de la moyenne des entités techniques des Nations Unies.

Figure

Aperçu des résultats du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (UN-SWAP 2.0) pour l'ONUDI (2022)



Source : Rapport du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (UN-SWAP 2.0) pour l'ONUDI (2022).

IV. Stratégie opérationnelle de l'ONUDI concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour 2024-2027

18. La Stratégie opérationnelle de l'ONUDI concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour 2024-2027, qui sera examinée à la présente session de la Conférence générale (GC.20/7), guidera l'ONUDI au cours des quatre prochaines années dans la poursuite de la consolidation et de l'amélioration des résultats en matière d'égalité des sexes dans le contexte du Programme 2030.

V. Mesures à prendre par la Conférence

19. La Conférence souhaitera peut-être prendre note des informations contenues dans le présent document ([GC.20/6](#)) et encourager le Secrétariat à poursuivre ses actions dans ce domaine par la mise en œuvre de la Stratégie opérationnelle concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour 2024-2027.
